



Communauté de Communes Usses et Rhône Élaboration du SCoT Usses et Rhône Réunion publique – Phase du DOO

Seyssel, Maison de Pays
Jeudi 1^{er} juin 2017

Nombre de participants : 53

Durée : 2h30

La réunion est animée par :

- Bernard REVILLON, Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhône,
- Ange SARTORI, Urbaniste et Gérant de l'Agence des Territoires, Cabinet d'urbanisme qui suit le SCoT,
- Sébastien ALCAIX, Responsable du pôle Urbanisme - Aménagement du Territoire de la CCUR,
- Hugo CARRÉ, Chargé de projet urbanisme et habitat, CCUR.

→ *Le déroulé de la présentation est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Usses et Rhône dédié à l'urbanisme : <http://www.scot-usses-et-rhone.fr/>.*

Bernard REVILLON introduit la réunion en remerciant les habitants et élus du territoire qui ont fait le déplacement. Il précise que l'objet de la réunion publique est de présenter à la population les travaux du SCoT, dont l'arrêt est prévu courant juillet. Il laisse la parole à Monsieur Sartori pour la présentation du DOO.

À la suite de la présentation, un temps d'échange avec le public est organisé.

Les élus ont été questionnés sur le projet d'ouverture de la carrière d'Anglefort. Sur ce projet, Bernard REVILLON précise que la Communauté de Communes Usses et Rhône rencontre les principaux protagonistes du projet et notamment l'entreprise Socco, qui porte le projet, la commune d'Anglefort et l'association de défense de la qualité de vie à Anglefort. Bernard REVILLON propose de poursuivre l'analyse sur le projet et propose une réunion publique qui sera organisée après le mois d'août.

→ **Question 1 – Qu’appellez-vous logement intermédiaire ?**

Il s’agit d’un ensemble de logements dont chacun bénéficie d’une entrée individualisée. Ce peut être des maisons mitoyennes en bande, des maisons jumelées par le garage, une grande villa divisée en 4 logements. Il s’agit donc d’un habitat qui peut prendre plusieurs formes. Travailler à un habitat intermédiaire de qualité sera un enjeu des trois PLU intercommunaux en cours d’élaboration sur le territoire des Usses et Rhône.

→ **Question 2 – Qu’appellez-vous le secteur industriel ? Si c’est la carrière d’Anglefort, est-ce que c’est compatible avec le maintien de notre cadre de vie et le développement d’une stratégie touristique ?**

Le SCoT est un document d’ensemble qui prend en compte toutes les thématiques, environnementales, paysagères, touristiques et économiques. Pour les carrières, des schémas départementaux sont en vigueur pour gérer ces secteurs aux multiples enjeux. À l’échelle du SCoT, il convient – tout en maintenant un cadre de vie agréable – de proposer sur le territoire les conditions au confortement d’une activité industrielle porteuse d’emplois : les carrières en font partie puisqu’il faut par exemple veiller à ce qu’il y ait sur le secteur des carrières pour nourrir les chantiers locaux en granulat. Afin d’encadrer les activités d’extraction, le SCoT a notamment travaillé à la gestion des déchets inertes et au développement concerté des carrières.

La réunion du soir n’a pas pour objet de faire le procès des carrières du secteur dont celle d’Anglefort. La possibilité est ouverte d’organiser une réunion publique consacrée uniquement aux carrières avec les élus du territoire et les professionnels du secteur.

→ **Question 3 – Avez-vous envisagé le chemin de fer pour le transport des minerais ?**

Des réflexions, initiées par la commune d’Anglefort et la Communauté de Communes Usses et Rhône, ont été engagées à ce titre avec les différents partenaires. Les élus sont convaincus du bienfait et de l’opportunité de la desserte ferroviaire aux abords de la zone d’activités d’Anglefort mais qu’il faut conduire des études poussées pour évaluer les besoins.

→ **Question 4 – Dans l’élaboration du SCoT, avez-vous recherché des initiatives d’autres territoires, notamment alsaciens, en matière de nouvelles pratiques de collectivité, de faire société au sein d’un village ?**

Les pouvoirs publics peuvent impulser de nouveaux comportements mais ne peuvent les imposer. C’est dans cette optique que s’inscrit le SCoT : il doit permettre d’offrir les conditions pour que de nouvelles pratiques du territoire soient possibles et non contraignantes. Les PLUi s’élaboreront à une échelle plus propice pour traiter des questions de ce type, comme celle de la reconnaissance des jardins partagés.

→ **Question 5 – Avez-vous porté une attention particulière à l’utilisation de matériaux de construction plus respectueux de l’environnement, comme les ossatures bois ?**

Ni le SCoT, ni les PLU ne peuvent contraindre à l’utilisation d’un type de matériaux pour les constructions. Une telle disposition serait jugée discriminante et ne pourrait être appliquée. Elles doivent toutefois répondre à des enjeux paysagers. En revanche, aucune disposition du SCoT ne s’oppose à l’utilisation du bois, par exemple. En termes de constructions innovantes,

une expérience de logements sur pilotis, adaptés à la pente, est en cours de montage à Frangy. Le PLU de Frangy a d'ailleurs fait l'objet d'une modification pour permettre ce projet.

→ **Question 6 – Pourquoi construit-on 200 logements à Seyssel, alors que la ville a, selon l'auteur de la question, déjà perdu en qualité de vie ? Pourquoi ne pas construire des logements à la Semine où on plante des entreprises ?**

Il est précisé qu'il s'agit essentiellement des projets de la régie d'électricité. Si d'autres projets, portés par des constructeurs privés, sont à l'étude, il ne s'agit pas de projet acté. Il est d'ailleurs rappelé qu'un maire ne peut pas refuser un permis de construire ou d'aménager si celui-ci correspond au PLU actuellement en vigueur.

De manière générale, l'objectif du SCoT et de son DOO – qui constitue la base du PLUi en cours d'élaboration au Pays de Seyssel comme à la Semine ou au Val des Usses – est de densifier les bourgs-centres du territoire pour que l'ensemble des Usses et Rhône gagne en qualité de vie. Amener des nouveaux habitants dans le centre bourg de Seyssel ou de Frangy, c'est assurer la pérennité des commerces en centre bourg, dont bénéficient les communes environnantes. Les élus du territoire souhaitent ainsi que Seyssel et Frangy soient deux bourgs-centres vivants. Toutefois, il est précisé que les projets de logements actuels seront pris en compte dans l'élaboration du PLUi.

Le pôle de la Semine est reconnu comme un point central pour le développement économique d'Usses et Rhône. À l'échelle de la Semine, les équipements et les services présents constituent également une centralité essentielle à la vie quotidienne des habitants des communes rurales du plateau. La vocation de ce pôle n'est pas de devenir une ville nouvelle avec une fonction résidentielle. Le développement de l'offre de logements, sur la Semine, sera porté par les chefs-lieux des communes environnantes. Seule une offre habitat spécialisée, pour les personnes âgées autonomes, est prévue au pôle de la Semine.

→ **Question 7 – La CCUR travaille-t-elle avec des offices néerlandais puisque ce sont des touristes qui fréquentent déjà le territoire ?**

Le pôle touristique de la CCUR, l'EPIC, basé à Seyssel, travaille sur la politique touristique du territoire. Une attention particulière est d'ailleurs portée sur l'accueil des touristes étrangers, néerlandais notamment mais pas seulement.

→ **Question 8 – Dans les années 50-60, 85 chambres d'hôtels étaient occupés tout l'été à Seyssel. Comment comptez-vous bâtir une stratégie touristique avec les capacités d'accueil actuelles bien inférieures ?**

Malgré l'effort des collectivités, l'investissement hôtelier relève de l'initiative privée. Le travail du SCoT est un travail de projection à partir d'un diagnostic territorial. Il ne s'agit pas d'essayer de reproduire un modèle passé mais plutôt de s'adapter voire d'anticiper les changements de comportement et de pratique, notamment touristique, des citoyens d'aujourd'hui. L'objectif n'est pas de doter Seyssel et les Usses et Rhône de capacités d'accueil touristique surdimensionnées mais de capter une clientèle touristique mobile. Dans ce contexte, le rôle des élus, via le SCoT, est de créer une attractivité territoriale favorable au retour de l'investissement privé pour doper l'attractivité touristique de notre territoire.

→ **Question 9 – Comment marier développement touristique, cadre de vie où il fait bon vivre et route trop encombrée ?**

Les déplacements constituent un des enjeux essentiels du territoire pour les années à venir. Le développement des transports en commun est un objectif visé par les élus du territoire. Le SCoT vient d'ailleurs affirmer la position des élus locaux en inscrivant la volonté de conserver et de conforter les réseaux existants (ligne de bus, ligne TER). La piste du tourisme est intéressante pour créer une attractivité mais il ne peut s'agir un choix exclusif : l'opportunité touristique doit s'inscrire en complémentarité avec les autres enjeux (développement d'une offre d'habitat pour tous, développement économique pour créer de l'emploi sur place et réduire les temps de déplacement quotidien). Là est la raison d'être du SCoT qui est un document intégrateur : il prend en compte toutes les réglementations européennes, nationales, régionales et départementales sur de nombreux domaines afin d'en faire la synthèse et de permettre aux élus d'y inscrire leur projet politique pour le territoire des Usse et Rhône de demain.

→ **Question 10 – Quelle place le projet politique porté par le SCoT fait-il à la culture ?**

Le SCoT, malgré son caractère global et intégrateur, reste un document de planification, d'aménagement du territoire. Il ne peut, en lui-même, porter une politique culturelle. En revanche, il peut la rendre possible en autorisant la construction d'équipements structurants à tel endroit. D'autre part, les élus du territoire accordent une attention accrue à la politique culturelle.

→ **Question 11 – Le SCoT Usse et Rhône est-il élaboré en cohérence avec les SCoT voisins ?**

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT, le Syndicat Mixte du SCoT Usse et Rhône puis la Communauté de Communes Usse et Rhône a travaillé en concertation avec les territoires voisins, au même titre que les élus du territoire sont associés à l'élaboration des SCoT et PLU des territoires limitrophes et notamment les Communautés de Communes.

→ **Question 12 – En termes de concertation, d'autres modalités sont-elles prévues pour aller plus au-devant de la population ?**

La Communauté de Communes Usse et Rhône est déjà allé au-devant des habitants par la distribution de lettres d'informations et l'organisation de neuf réunions publiques dédiées aux trois grandes étapes du SCoT. Des modalités de concertation avec la population similaires ont été mises en place pour les PLU intercommunaux. Celles-ci sont même complétées d'initiatives ponctuelles, comme l'organisation d'une ballade urbaine pour le PLUi du Val des Usse. Selon la demande des habitants, des modalités de concertation supplémentaires pour les PLUi sont possibles.

En l'absence de nouvelles questions, Bernard REVILLON remercie l'ensemble des participants et invite le public à partager le verre de l'amitié.

À Frangy, le 8 juin 2017

Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire,
Bernard REVILLON



Table des sigles :

CCUR	Communauté de Communes Usses et Rhône
DOO	Documents d'Orientations et d'Objectifs
EPIC	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
TER	Train Express Régional
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale

